



**AVIS CFE-CGC CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU SITE COVEA COPERNIC II DE NOISY LE GRAND**  
**CSEC 30 MARS 2021**

Lors de la réunion du CSEC du 26 janvier 2021, la Direction a présenté le projet d'aménagement du site COVEA Copernic II de Noisy.

Les équipes actuelles de COVEA occupent, dans ce bâtiment multi-locataires, 3 étages.

Dans le cadre du schéma immobilier COVEA, il a été identifié que les plateaux de COVEA PJ pouvaient être optimisés.

Dans cette optique, la direction de COVEA PJ a remonté le besoin de rénover le site et d'apporter des espaces d'animation et de réunion supplémentaires, en accord avec les chartes NET. Dans ce contexte, COVEA PJ s'est ENCORE portée volontaire, cette fois-ci comme pilote NET de la relation-client mixte et pour déployer la charte NET Support à ses équipes supports sur le site.

Par ailleurs, une étude menée avec la Direction du Développement MAAF a identifié la possibilité de déménager le plateau du DCRC MAAF de Paris Ledru-Rollin à Noisy, ce qui représente un transfert de 54 collaborateurs.

Pour rappel, le centre DCRC de Paris est installé depuis 2001, rue Ledru Rollin en plein cœur de Paris, à 5 min de la Gare de Lyon, artère centrale de la Capitale.

Le bail a été renégocié jusqu'en Décembre 2021, avec un coût annuel de location à 780 000 euros, en constante augmentation.

Il s'agit d'un centre vétuste, nécessitant des travaux de rénovation de grandes ampleurs, qui impacte au quotidien la qualité de vie au travail des collaborateurs du site.

Ce transfert vers le site de Noisy permettrait d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs (site vétuste et inadapté) et de réaliser un gain de loyer conséquent.

Le projet porte ainsi sur deux sujets majeurs :

- La rénovation du site avec la mise en œuvre des chartes NET pour les équipes PJ et DTSI, ainsi que la prise en compte des besoins spécifiques des autres directions présentes sur le site.
- L'arrivée d'une entité MAAF avec la mise en place de la charte DCRC.

Ce projet concerne :

- 302 collaborateurs Covea PJ dont 267 en relation clients
- 21 collaborateurs DTSI/DFL/IARD/IRP
- 54 collaborateurs du DCRC MAAF Ledru Rollin

Compte tenu des échanges sur le projet lors du CSEC du 26 janvier 2021 et plus particulièrement lors de la CSSCTC du 3 février 2021, les élus CFE CGC souhaitent apporter les remarques et préconisations suivantes :

**En ce qui concerne les travaux d'aménagement du site :**

Nous souhaiterions connaître le planning précis de l'utilisation des zones tampon par les différents services durant les travaux. Une vigilance devra être apportée sur les bruits générés par les travaux en privilégiant leur réalisation en dehors des horaires de présence des salariés, ou en privilégiant le télétravail durant l'aménagement des quartiers.

Les élus CSEC (ou par délégation les élus de la CSSCTC) doivent être associés à l'élaboration du plan

de prévention de ce site. Des visites sur place devront être organisées pendant et après les travaux. Nous préconisons que les élus de la CSSCTC soient également associés à l'élaboration des questionnaires (style Jubiwee) afin de réaliser des sondages auprès des salariés pendant et après les travaux, ainsi que sur leur ressenti et retour d'expérience concernant le Flex Office, d'autant que le service COVEA PJ sera un site pilote. Les retours de ces sondages devront être portés à la connaissance des élus.

L'aménagement des postes de travail doit s'inscrire dans une approche pluridisciplinaire associant les salariés, les médecins, les ergonomes, la mission handicap, sans oublier bien sûr la CSSCTC. Tous doivent être impérativement associés le plus en amont possible à la démarche.

Au regard des plans communiqués, nous attirons plus particulièrement l'attention de la direction sur la problématique du bruit.

La dimension acoustique des différents espaces doit être renforcée notamment autour :

- Des box et des bureaux
- Des salles de formation ou de réunions
- Des espaces de coworking
- Des espaces de reprographie et des casiers.

Les emplacements des casiers personnels et des espaces reprographiques au sein du quartier doivent être bien étudiés et isolés phoniquement car cela génère forcément des déplacements et du bruit.

- Des espaces en Open Space.

Les plateaux PJ ne sont pas équipés de cloisons. La mise en place de dalles acoustiques et de nouveaux bureaux avec de petits cloisonnements latéraux et centraux semblent insuffisants pour empêcher le bruit de circuler sur le plateau.

Nous souhaitons la mise en place de cloisons entre chaque groupe comme cela a été prévu au niveau du plateau DCRC.

Enfin, nous nous interrogeons sur la pertinence du maintien des aménagements Flex Office avec les risques sanitaires possibles dans l'avenir.

Nous n'avons que peu de retours sur les effets de la mise en place du Flex office à long terme. Les premiers ne sont pas tous positifs :

- Nuisances sonores liées à la multiplication des déplacements, aggravées notamment lorsque l'ensemble des salariés est présent dans le service.
- Dépersonnalisation totale de l'espace de travail, risque de ne pas pouvoir avoir le même emplacement sur une journée, de ne pas avoir le choix de son emplacement, et ainsi de créer des tensions entre les salariés, de la lassitude, du mal être au travail et de l'isolement.

Une attention particulière et un accompagnement devront être mis en place pour les collègues de COVEA PJ qui vont passer à une organisation en Flex Office après une longue période de télétravail. Cette transition peut s'avérer compliquée. La Direction nous a indiqué que le pôle Prévention des Risques comptait mettre en place un suivi spécifique sur ce point mais les modalités ne nous ont pas été présentées.

#### **En ce qui concerne le déménagement du DCRC MAAF de Ledru Rollin sur le site de Noisy :**

Le choix de la Direction se porte donc sur le site COVEA de Noisy, à l'Est de Paris.

Ce nouveau projet s'inscrit entièrement dans le nouveau schéma immobilier COVEA. L'objectif principal est la rationalisation du parc immobilier multi-enseignes COVEA, dans les grandes agglomérations, tout en respectant 2 critères : Bassin d'emploi identique et permettre aux collaborateurs de travailler dans de meilleures conditions.

D'après les études de la Direction Immobilière, ce site COVEA, se situe à 18 min (en RER A) du site actuel du DCRC MAAF de Paris : un nouveau site plus moderne, dans un quartier d'affaires à 5 min à

ped de la gare de Noisy, bénéficiant d'une conciergerie avec de nombreux services, un centre commercial à proximité, un nombre de places de parking adapté ainsi qu'un restaurant inter-entreprises.

Le déménagement est prévu pour octobre 2021.

Les élus CFE-CGC constatent que sur le papier, le projet pourrait faire rêver...

Cependant, les élus CFE-CGC déplorent que pour des raisons financières, la Direction a fait le choix d'intégrer le DCRC dans le schéma immobilier COVEA au détriment de l'équilibre vie privée/vie professionnelle des collaborateurs.

En effet, les temps de trajet indiqués par la Direction ne tiennent pas compte du trajet à pied, des retards et des avaries diverses des transports en commun et ne correspondent pas à la réalité sur le terrain.

En termes de transports, suite à l'enquête de la CSSCTE, nous constatons que plus de 60% des collaborateurs auront une augmentation substantielle de leur temps de trajet et pour 30% d'entre eux, un temps de trajet supplémentaire "domicile/lieu d'affectation" de plus de 30 minutes.

A ce titre, les élus CFE-CGC demandent :

- qu'une souplesse sur le planning concernant les échanges d'horaires intra-centre et inter-centres sur la base du volontariat soit possible,
- de privilégier les journées complètes sur site,
- de permettre, comme actuellement sur COVEA PJ, de disposer d'un nombre de jours supplémentaires de télétravail permettant le cas échéant d'aller jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine et/ou de poser des demi-journées supplémentaires.

Au niveau du restaurant entreprise, ce dernier est fermé le samedi et à partir de 14h en semaine, horaires qui ne sont pas adaptés aux heures de travail du DCRC.

Les élus CFE-CGC ont de nombreuses fois alerté la Direction concernant ce dysfonctionnement ainsi que le manque de choix sur les plats proposés en fin de service. C'est pourquoi, il serait opportun que nos collègues puissent bénéficier du libre choix d'opter pour l'accès au RIE ou d'être crédités sur leur carte UP.

Au niveau de l'équilibre vie privée / vie professionnelle, même si, dans le fond, les salariés se réjouissent d'intégrer un tout nouveau site, bien plus agréable et moderne sur le modèle DCRC, il s'avèrent que 40% des collaborateurs subiront un impact sur leur équilibre vie privée et vie professionnelle.

Les élus CFE-CGC alertent la Direction et demandent qu'un suivi soit réalisé auprès des collaborateurs sur l'impact réel à long terme de la fatigue et du stress lié au transport sur des équipes déjà fragilisées.

Sur le plan de la sécurité, les collaborateurs du DCRC ayant des horaires atypiques vont régulièrement se retrouver seuls le soir à rejoindre soit le RER soit le parking dédié au DCRC. Un tunnel devra être emprunté afin de rejoindre le RER et même si aucune agression (COVEA PJ) n'a été recensée à ce jour, un sentiment d'insécurité est bien présent dans l'esprit des collaborateurs.

**Pour toutes les remarques que nous venons de préciser, les élus CFE CGC prennent acte de ce projet.**